

Plan d'action pour le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*), population de l'Atlantique Nord-Ouest, au Canada

Rorqual bleu, population de l'Atlantique Nord-Ouest



2018

Référence recommandée :

Pêches et Océans Canada. 2018. Plan d'action pour le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*), population de l'Atlantique Nord-Ouest, au Canada [proposition]. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, MPO, Ottawa, iv + 23 p.

Pour télécharger le présent plan d'action ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, incluant les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de la résidence, les programmes de rétablissement et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#).

Illustration de la couverture : Y. Morin, MPO

Also available in English under the title:

“Action Plan for the Blue Whale (*Balaenoptera musculus*), Northwest Atlantic population, in Canada [Proposed]”

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Pêches et des Océans, 2018. Tous droits réservés.

ISBN ISBN à venir

N° de catalogue. No de catalogue à venir

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#), les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assurent la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, pour lesquelles le rétablissement a été jugé comme étant réalisable. Ils sont également tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

Le ministre des Pêches et des Océans étant le ministre compétent en vertu de la LEP pour le rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest, il a élaboré le présent plan d'action pour mettre en œuvre le programme de rétablissement, conformément à l'article 47 de la LEP. L'Agence Parcs Canada est ministre compétent pour les individus présents dans les eaux du parc national de Forillon. Pour élaborer le présent plan d'action, les ministres compétents ont tenu compte, selon l'article 38 de la LEP, de l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada de conserver la diversité biologique et de respecter le principe selon lequel, s'il existe une menace d'atteinte grave ou irréversible à l'espèce inscrite, le manque de certitude scientifique ne doit pas être prétexte à retarder la prise de mesures efficaces pour prévenir sa disparition ou son déclin. Le plan d'action a été préparé en collaboration avec l'Agence Parcs Canada et la Station de recherche des îles de Mingan, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

Comme il est indiqué dans le préambule de la LEP, la réussite du rétablissement de cette population dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre d'intervenants qui participeront à la mise en œuvre des recommandations et des mesures formulées dans le présent plan d'action. Cette réussite ne pourra reposer uniquement sur Pêches et Océans Canada ou une autre juridiction. Les coûts de la conservation des espèces en péril sont partagés entre les différentes instances. La population canadienne est invitée à appuyer et à mettre en œuvre ce plan d'action dans l'intérêt du rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest et de l'ensemble de la société canadienne.

En vertu de la LEP, un plan d'action fournit la planification détaillée du rétablissement qui appuie l'orientation stratégique énoncée dans le programme de rétablissement de l'espèce. Le plan décrit les mesures de rétablissement que doivent prendre Pêches et Océans Canada, Environnement et Changement Climatique Canada et d'autres juridictions ou organisations pour aider à atteindre les objectifs en matière de population et de répartition indiqués dans le programme de rétablissement. La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des juridictions et organisations participantes.

Remerciements

Pêches et Océans Canada voudrait remercier les rédacteurs de ce plan d'action, Andréanne Demers, Hugues Bouchard et Sarah Larochelle, ainsi que toutes les personnes dans le ministère qui ont fourni un apport dans son élaboration. Il voudrait aussi remercier Parcs Canada et Richard Sears de la Station de recherche des îles Mingan pour leur contribution.

Sommaire

Le rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest a été inscrit en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* en 2005 en tant qu'espèce en voie de disparition. Les principales menaces à son rétablissement sont le bruit d'origine humaine, le manque de disponibilité de la nourriture, les contaminants, les collisions, le dérangement et les empêtements. Le programme de rétablissement, publié en 2009, proposait trois objectifs de rétablissement : enrichissement des connaissances sur la population et son habitat, définition des menaces et mise en œuvre de mesures pour atténuer les menaces.

Le plan d'action du rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest présente des mesures qui seront mises en œuvre à court et à moyen terme pour aider à l'atteinte des objectifs de rétablissement. La première série de mesures seront entreprises par Pêches et Océans Canada, parfois en collaboration avec des partenaires. Ces mesures sont principalement des recherches pour estimer la taille de la population et son utilisation des eaux canadiennes. Elles visent également la mise en place ou l'utilisation de législations ou de politiques pour protéger l'habitat du rorqual bleu et atténuer les menaces. La deuxième série de mesures seront entreprises en partenariat entre le ministère et les divers intervenants impliqués dans le rétablissement du rorqual bleu. Elles visent entre autres la recherche sur le krill ou l'utilisation de l'hydroacoustique pour documenter la présence des rorquals bleus. La troisième série présente ce que les acteurs du milieu intéressés par le rétablissement du rorqual bleu pourront entreprendre volontairement. La compilation des observations de rorquals bleus, la photo-identification et la sensibilisation des usagers sont des exemples de mesures.

Les mesures énoncées dans le plan d'action pourraient toucher certains intervenants tels que les organisations non gouvernementales ou l'industrie de la navigation, mais leur réalisation n'entraînerait pas nécessairement de coûts supplémentaires pour ces intervenants. La population canadienne bénéficierait globalement de l'adoption du plan d'action étant donné la valeur économique qu'elle accorde au rétablissement de l'espèce et à la protection de son habitat.

Table des matières

Préface.....	i
Remerciements	ii
Sommaire.....	iii
1. Actions pour le rétablissement	1
1.1 Contexte et portée du plan d'action.....	1
1.2 Mesures à prendre et calendrier de mise en œuvre.....	3
1.3 Habitat essentiel.....	17
1.3.1 Désignation de l'habitat essentiel de l'espèce	17
2. Évaluation socio-économique	17
2.1 Profil des intervenants.....	17
2.2 Coûts socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action	18
2.3 Avantages de la mise en œuvre du plan d'action.....	20
2.4 Effets distributifs.....	20
3. Mesure des progrès	21
4. Références.....	21
Annexe A : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées.....	22
Annexe B : Enregistrement des initiatives de collaboration et de consultation	23

1. Actions pour le rétablissement

1.1 Contexte et portée du plan d'action

Le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*) est une baleine à fanons qui utilise les eaux côtières et hauturières de l'Atlantique canadien, principalement en période estivale, pour s'alimenter presque exclusivement d'euphausiacés, communément appelés krill. La population de rorquals bleus de l'Atlantique Nord-Ouest a été désignée en voie de disparition par le Comité sur la situation des espèces en péril du Canada (COSEPAC) en mai 2002, statut qui a été réexaminé et confirmé en 2012. Cette population a été inscrite à titre de population en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en janvier 2005. La chasse commerciale historique à la baleine dans l'océan Atlantique a réduit la population initiale d'environ 70 %; au moins 11 000 rorquals bleus y ont été tués avant les années 1960, incluant au moins 1 500 individus dans les eaux de l'est du Canada. Actuellement, la taille de la population de l'Atlantique Nord-Ouest n'est pas connue, mais les experts estiment qu'il est peu probable que le nombre d'animaux matures excède 250 individus.

Le [programme de rétablissement du rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest](#) (Beauchamp et coll. 2009) expose les différentes menaces qui pèsent sur cette population. Outre la chasse historique et les mortalités d'origine naturelle comme l'emprisonnement dans la glace et la prédation, plusieurs menaces ont été identifiées et un niveau de préoccupation global leur a été attribué. Ce niveau dépend de leur impact potentiel sur la population, le niveau de connaissance sur cette menace et l'étendue de l'impact à l'échelle de l'aire de répartition. Les principales menaces au rétablissement de la population de rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest ont été déterminées par les experts comme étant le bruit d'origine anthropique, qui entraîne une dégradation de l'environnement acoustique sous-marin et modifie le comportement du rorqual bleu, et le manque de disponibilité de la nourriture qui pourrait résulter des changements dans l'écosystème, causés notamment par le réchauffement climatique.

Les contaminants, les collisions avec les navires, le dérangement causé par l'observation des baleines à des fins touristiques, les prises accidentelles dans les engins de pêche, les épizooties et les efflorescences d'algues toxiques ainsi que les déversements de produits toxiques sont également des menaces pour le rorqual bleu. Elles ont toutefois un niveau de préoccupation moins élevé soit parce que leur impact est peu élevé ou très localisé, ou elles sont seulement potentielles. Néanmoins, étant donné la petite taille de cette population, même les activités affectant un faible nombre d'individus peuvent avoir une incidence importante sur la survie de l'espèce dans l'océan Atlantique.

Le but à long terme du programme de rétablissement du rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest est d'atteindre un effectif de 1 000 individus matures. Pour contribuer à l'atteinte de ce but de rétablissement, trois objectifs ont été fixés dans son aire de répartition canadienne :

Objectif 1) définir et entreprendre une évaluation à long terme des effectifs, de la structure et des tendances de la population de rorquals bleus de l'Atlantique Nord-Ouest dans les eaux canadiennes et en déterminer l'aire de répartition ainsi que l'habitat essentiel;

Objectif 2) mettre en place des mesures de contrôle et de suivi des activités pouvant nuire au rétablissement du rorqual bleu dans son aire de répartition canadienne;

Objectif 3) accroître les connaissances sur les principales menaces au rétablissement du rorqual bleu dans les eaux canadiennes afin d'en déterminer les impacts réels et d'identifier des moyens efficaces d'atténuer les conséquences négatives pour le rétablissement de cette population.

Le programme de rétablissement propose des mesures de rétablissement selon trois approches : la recherche et le suivi, la conservation, et la sensibilisation et l'éducation. Ce plan d'action vise à présenter les actions prioritaires pour atteindre les objectifs de rétablissement ci-dessus en suivant les mêmes approches. Ces actions touchent toutes les menaces décrites dans le programme de rétablissement et toute l'aire de répartition de la population dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Le programme de rétablissement fournit davantage de détails sur l'orientation stratégique et les approches pour le rétablissement du rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest, les études pour désigner son habitat essentiel, et sa biologie (Beauchamp et coll. 2009).

En vertu de l'article 47 de la LEP, le ministre compétent doit préparer au moins un plan d'action fondé sur le programme de rétablissement. Par conséquent, l'établissement d'un plan d'action pour le rétablissement d'une espèce en péril est un processus itératif. Le calendrier de mise en œuvre du présent plan d'action pourrait faire l'objet de modifications plus tard, selon les progrès réalisés en vue du rétablissement de l'espèce.

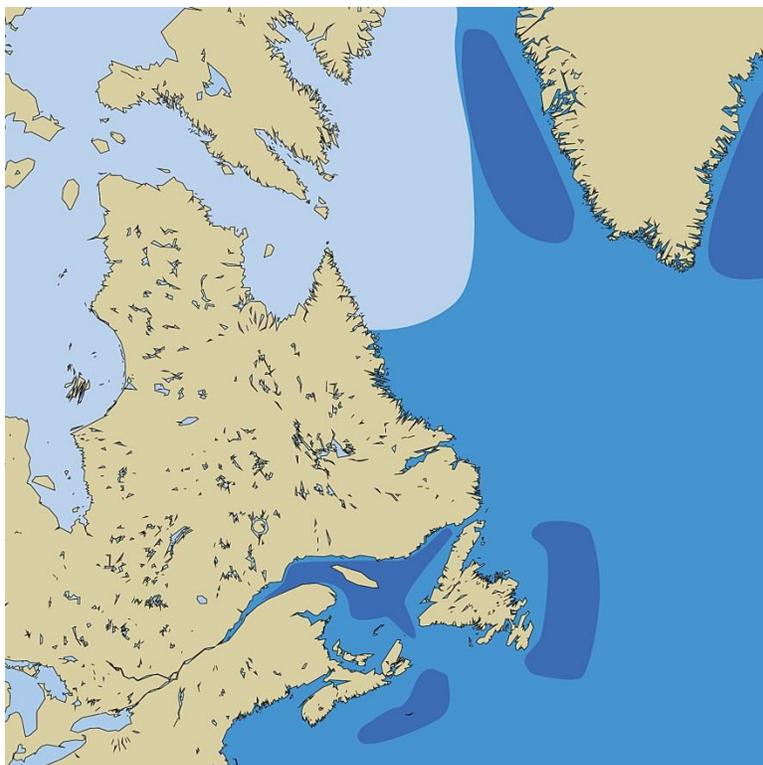


Figure 1. Aire de répartition et aires de concentrations (bleu foncé) du rorqual bleu dans l'Atlantique Nord-Ouest.

1.2 Mesures à prendre et calendrier de mise en œuvre

La réussite du rétablissement de la population ne dépend pas uniquement des mesures prises par une seule juridiction, elle nécessite plutôt l'engagement et la coopération de plusieurs parties différentes qui participent à la mise en œuvre des directives et des mesures figurant dans ce plan d'action.

Ce plan d'action comprend une description des mesures qui fournissent la meilleure chance d'atteindre les objectifs en matière de population et de répartition pour le rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest, y compris les mesures à prendre pour s'attaquer aux menaces pesant sur la population et suivre le rétablissement de celle-ci, afin d'orienter non seulement les activités que doivent entreprendre Pêches et Océans Canada, mais également celles pour lesquelles d'autres juridictions, organisations et individus ont un rôle à jouer. Pêches et Océans Canada encourage fortement tous les Canadiens et les Canadiennes à participer à la conservation du rorqual bleu en supportant et en mettant en œuvre les mesures prioritaires de rétablissement, indiquées dans ce plan d'action. Pêches et Océans Canada reconnaît l'importance du rôle des acteurs du milieu impliqués dans la mise en œuvre de mesures de rétablissement pour cette population.

Les trois tableaux suivants ne visent pas à présenter toute la gamme des actions susceptibles de favoriser le rétablissement du rorqual bleu, mais plutôt à cibler les

actions qui devraient être entreprises à moyen terme (dans les prochains cinq à dix ans). Ces actions sont techniquement et financièrement faisables et permettront de cibler les mesures qui pourront être mises en œuvre à plus long terme grâce aux connaissances qui seront acquises. L'aire de répartition du rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest étant très vaste, les recherches proposées se concentrent à des endroits ciblés afin d'optimiser les résultats et l'efficacité. Plusieurs de ces recherches pourront venir soutenir une désignation éventuelle de l'habitat essentiel.

Tableau 1. Calendrier de mise en œuvre : mesures à prendre par Pêches et Océans Canada

Le tableau 1 indique les mesures que doit prendre Pêches et Océans Canada pour soutenir le rétablissement du rorqual bleu. Ce tableau présente principalement des mesures en recherche et suivi pour lesquelles le MPO devra exercer un leadership, notamment à cause de la complexité logistique d'effectuer un suivi de cette population étant donné la vaste étendue de l'aire de répartition du rorqual bleu. Ces recherches sont une poursuite ou la suite logique des études déjà entreprises par le MPO dans le cadre du programme de rétablissement et dans le cadre de son mandat pour la conservation des mammifères marins. Pour obtenir un aperçu des activités de recherche et des mesures de conservation et de sensibilisation réalisées de 2009 à 2014, consulter le [Rapport de mise en œuvre du programme de rétablissement](#) (MPO 2016). Les mesures visent les trois objectifs de rétablissement :

Objectif 1. Évaluer les effectifs, la structure et les tendances de la population de rorquals bleus (mesures 1 à 3) : une meilleure connaissance des zones de haute densité des rorquals bleus permettra d'effectuer des inventaires ciblés afin d'évaluer la taille de la population de manière plus efficace; elle permettra aussi d'élucider ce qui attire les rorquals bleus vers certains endroits. Ces recherches découlent de l'objectif 1 du programme de rétablissement, mais aussi du calendrier d'études visant à désigner l'habitat essentiel inclus dans le programme. En effet, les études sur les zones de haute densité et leurs caractéristiques, telles que les fortes concentrations de krill, pourraient mener à une désignation de l'habitat essentiel du rorqual bleu – du moins en partie – dans une mise à jour du programme de rétablissement.

Objectif 2. Atténuer les menaces (mesures 8 à 11) : Pêches et Océans Canada mettra en œuvre des mesures de conservation visant à protéger les ressources alimentaires du rorqual bleu, à atténuer les risques de collisions ou à protéger le rorqual bleu du dérangement, et ce, au moyen des politiques ou des règlements.

Objectif 3. Améliorer les connaissances sur les menaces (mesures 4 à 7) : les facteurs, tels que le bruit ou le dérangement, qui peuvent changer le comportement des rorquals bleus et ainsi nuire à leur rétablissement, sont encore peu connus. Étudier les sources de bruit ou les changements de comportement des rorquals bleus permettra d'éventuellement mettre en place des mesures d'atténuation appropriées ou améliorer les mesures déjà en place.

Les mesures présentées dans le tableau 1 s'ajoutent à la mise en œuvre du mandat du ministère et à l'application des lois en vigueur. En effet, le rorqual bleu est protégé par la *Loi sur les espèces en péril* qui interdit de lui nuire ou de le harceler. Les besoins du rorqual bleu doivent aussi être pris en compte dans les évaluations environnementales des différents projets, réalisées en vertu de la *Loi sur les pêches*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* ou la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. Des mesures d'atténuation peuvent être incluses dans les conditions des autorisations délivrées en vertu des différentes législations qu'applique le ministère. Les évaluations environnementales des projets soumis aux offices fédérale-provinciale des hydrocarbures extracôtiers sont révisées par le MPO pour s'assurer que les espèces en péril sont prises en compte. De plus, les protocoles des recherches scientifiques sur le rorqual bleu sont examinés pour limiter le dérangement. D'autres ministères et agences contribuent également au rétablissement du rorqual bleu grâce à l'application des lois. Par exemple, Parcs Canada met en œuvre le *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*.

Tableau 1. Mesures à prendre par Pêches et Océans Canada.

#	Mesures de rétablissement	Priorité ¹	Menaces ou objectifs abordés ²	Échéancier
Approche : Recherche et suivi				
1	Poursuivre la délimitation des zones saisonnières de haute densité dans les eaux canadiennes en utilisant des émetteurs satellites, notamment au sud-ouest de Terre-Neuve et sur le plateau néo-écossais. Des émetteurs ont été posés sur plusieurs rorquals bleus depuis 2010 et les données ont permis de définir des zones d'alimentation et des routes migratoires. Cette recherche permettra de cibler les endroits où se trouvent les rorquals bleus afin d'évaluer leur nombre grâce à des inventaires ciblés.	Élevée	Objectif 1	5 ans
2	Faire des inventaires ciblés dans les zones de haute densité afin d'évaluer la taille de la population. Une fois les zones de haute densité connues, les inventaires aériens ou par bateau pourront se concentrer dans ces zones et seront ainsi plus efficaces pour estimer le nombre de rorquals bleus.	Élevée	Objectif 1	5 ans
3	Évaluer dans quelle mesure les processus biologiques (agrégation de krill) et physiques (courants, marées) ont une incidence sur la répartition, les comportements et les migrations des rorquals bleus.	Élevée	Objectif 1	5 ans

¹ **Priorité** : classement montrant jusqu'à quel degré la mesure contribue directement au rétablissement de la population ou est un précurseur essentiel à une mesure qui contribue au rétablissement de la population.

- Les mesures à priorité élevée sont considérées comme étant celles les plus susceptibles d'avoir une influence immédiate ou directe sur l'atteinte de l'objectif de rétablissement de la population.
- Les mesures à priorité moyenne peuvent avoir une influence moins immédiate ou moins directe sur l'atteinte des objectifs de rétablissement, mais demeurent importantes pour le rétablissement de la population.
- Les mesures de rétablissement à faible priorité auront probablement une influence indirecte ou progressive sur l'atteinte des objectifs du rétablissement, mais sont considérées comme des contributions importantes à la base de connaissances ou à la participation du public et à la valeur que le public accorde à l'espèce.

² **Menaces ou objectifs abordés** : description indiquant à quel objectif de rétablissement la mesure répond ou quelle menace elle vient atténuer. Les objectifs en résumé : objectif 1 évaluer les effectifs, la structure et les tendances de la population de rorquals bleus, objectif 2 atténuer les menaces, objectif 3 améliorer les connaissances sur les menaces.

#	Mesures de rétablissement	Priorité ¹	Menaces ou objectifs abordés ²	Échéancier
4	Poursuivre la caractérisation des sources et les niveaux de bruit et l'analyse de l'exposition du rorqual bleu au bruit dans les principales aires de fréquentation dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Des hydrophones ont été placés dans le golfe du Saint-Laurent pour mesurer le bruit provenant de la navigation et un atlas de la navigation (première source de bruit) a été produit. Poursuivre cette caractérisation afin de connaître l'exposition des rorquals bleus au bruit permettra de mieux évaluer la menace que représente le bruit.	Moyen	Objectif 3 Bruit	10 ans
5	Étudier le comportement des rorquals bleus face à diverses sources de bruit et dans divers contextes. Il est nécessaire de mieux connaître la tolérance au bruit du rorqual bleu afin de développer et de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées lors d'activités humaines produisant du bruit.	Moyen	Objectif 3 Bruit	10 ans
6	Étudier les réponses comportementales des rorquals bleus en fonction des distances d'approche par les bateliers (observation en mer, recherche et plaisanciers). Ces connaissances permettront d'établir des distances d'approche acceptables pour le rorqual bleu.	Moyen	Objectif 3 Dérangement	2 ans
7	Évaluer les efforts de pêche et caractériser les engins de pêche utilisés dans les aires de fréquentation du rorqual bleu afin de déterminer l'impact potentiel de la menace d'empêchement pour cette population.	Faible	Objectif 3 Empêchement	10 ans
Approche : Conservation				
8	Évaluer si toute pêche commerciale au krill porterait atteinte à l'intégrité de l'écosystème et aux besoins énergétiques d'une population de rorqual bleu en rétablissement ou rétablie, en conformité avec la Politique sur la pêche des espèces fourragères .	Élevée	Objectif 2 Disponibilité de la nourriture	En cours
9	Adopter et mettre en œuvre les modifications au <i>Règlement sur les mammifères marins</i> afin de mieux protéger les rorquals bleus contre le dérangement anthropique dans l'ensemble du territoire fréquenté. Le règlement modifié inclut des distances d'approche des espèces en péril comme le rorqual bleu afin de réduire le dérangement.	Élevée	Objectif 2 Dérangement, Collisions	En cours

#	Mesures de rétablissement	Priorité ¹	Menaces ou objectifs abordés ²	Échéancier
10	Déterminer les meilleurs outils de gestion pour atteindre les objectifs de conservation du site d'intérêt de l'estuaire du Saint-Laurent et les mettre en œuvre, y compris la désignation d'une aire marine protégée.	Élevée	Objectif 2	5 ans
11	Désigner par règlement une aire marine protégée dans le secteur du banc des Américains situé au large de la péninsule gaspésienne. Ce site est entre autres considéré comme une aire de haute densité des rorquals bleus. Des exemples de mesures de conservation potentielles seraient la mise en place de mesures volontaires et de règles d'éthique pour encadrer les activités d'observation en mer et prévenir le dérangement, et l'application de mesures visant la pêche afin de protéger les espèces fourragères, dont le krill qui constitue la principale proie du rorqual bleu.	Moyenne	Objectif 2 Dérangement Empêchement Collisions	2 ans
Approche : sensibilisation				
12	Encourager le public observateur de mammifères marins à rapporter leurs observations. Par exemple, la campagne de sensibilisation « Tell Jack » [Dites-le à Jack] encourage le public observateur de mammifères marins à Terre-Neuve-et-Labrador à jouer un rôle dans la recherche au MPO. Cette campagne permet aussi de faire connaître la recherche qui se fait au MPO sur les mammifères marins tels que le rorqual bleu. Les observations anecdotiques et les photos envoyées au groupe de recherche sur les mammifères marins permettent de recueillir des informations utiles. La campagne se fait via les médias sociaux, une relation média proactive et des activités de sensibilisation du public. Elle vise à solliciter des rapports d'observation et des photos par courriel et par Twitter.	Moyenne	Objectif 1	En cours
13	Faire des activités de sensibilisation et d'éducation, ciblées vers les opérateurs d'activité d'observation en mer, leur clientèle et les autres plaisanciers, sur les bonnes pratiques d'observation des mammifères marins tels que le rorqual bleu. Par exemple, à Terre-Neuve-et-Labrador des visites dans les écoles et des événements publics telle la Journée des océans sont organisés, en utilisant des queues de rorqual bleu de taille réelle fabriquées en tissu. Ces queues pourront aider à mieux faire connaître la biologie, le comportement, le cycle de vie et le statut LEP du rorqual bleu.	Moyenne	Objectif 2 Dérangement	En cours

Tableau 2. Mesures à prendre en collaboration entre Pêches et Océans Canada et ses partenaires

Le tableau 2 indique les mesures qui seront prises en collaboration entre Pêches et Océans Canada et ses partenaires ainsi que d'autres agences, organisations ou personnes. La mise en œuvre de ces mesures dépendra de cette approche collective pour laquelle Pêches et Océans Canada est un partenaire des efforts de rétablissement, mais ne peut mettre en œuvre seul les mesures. Le tableau 2 contient en premier lieu des mesures de recherche et de suivi pour lesquelles le MPO travaille en partenariat étroit avec des universités et des organismes de recherche. Elles visent à :

1. Étudier la nourriture du rorqual bleu, le krill (mesures 14 à 16). En collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski, le MPO entend poursuivre ses recherches sur la production du krill dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, et sur l'interaction du krill avec les rorquals bleus.
2. Mieux connaître la répartition des rorquals bleus en dehors de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent là où peu de données d'observation sont disponibles (mesures 17 à 22). Le MPO et plusieurs partenaires planifient d'utiliser l'hydroacoustique et la photo-identification pour ce faire. Ces mesures découlent également du calendrier d'études visant la désignation de l'habitat essentiel du programme de rétablissement.

Le tableau met de l'avant également plusieurs partenariats afin de mettre en œuvre des mesures de conservation pour atténuer les menaces au rétablissement du rorqual bleu. Certaines initiatives sont en cours ou sont prévues dans un avenir rapproché pour atténuer les menaces telles que le bruit (mesure 23), les déversements (mesure 24), et les collisions avec les navires (mesures 25 et 26). Deux projets de sensibilisation sont également en cours pour améliorer les données collectées par les observateurs (mesure 27) et pour sensibiliser les plaisanciers autour du parc marin Saguenay–Saint-Laurent pour réduire le dérangement dans ce secteur important pour le rorqual bleu (mesure 28).

Tableau 2. Mesures à prendre en collaboration entre Pêches et Océans Canada et ses partenaires.

Acronymes : MPO (Pêches et Océans Canada), ONG (organisation non gouvernementale), NOAA (National Oceanographic and Atmospheric Administration – É.-U.)

#	Mesures de rétablissement	Priorité ³	Menaces ou objectifs abordés ⁴	Échéancier	Partenariats ⁵
Approche : Recherche et suivi					
14	Étudier la répartition, la dynamique de population et les processus de production du krill. Les marées, les courants et le comportement du krill vont dicter les zones d'agrégation qui sont essentielles pour que le rorqual bleu puisse se nourrir de façon efficace. Une meilleure compréhension de ces facteurs pourrait venir s'intégrer à une désignation éventuelle de l'habitat essentiel.	Élevée	Objectif 3 Disponibilité de la nourriture	3 ans	MPO Universités Instituts de recherche
15	Étudier les besoins énergétiques du rorqual bleu afin d'estimer la biomasse de krill nécessaire pour soutenir la population actuelle et éventuellement une population en rétablissement.	Élevée	Objectif 3 Disponibilité de la nourriture	3 ans	MPO Universités Instituts de recherche
16	Étudier les interactions trophiques entre le rorqual bleu et le krill pour essayer d'expliquer la grande variabilité interannuelle et interrégionale des occurrences de rorqual bleu et du temps de résidence.	Élevée	Objectif 3 Disponibilité de la nourriture	3 ans	MPO Universités Instituts de recherche
17	Utiliser l'hydroacoustique pour faire un suivi de la fréquentation des eaux canadiennes par les rorquals bleus, notamment sur le plateau néo-écossais et le sud de Terre-Neuve. Des bouées enregistreuses amarrées permettront de récolter des données sur toutes les espèces de mammifères marins qui vocalisent dans un endroit.	Élevée	Objectif 1	2-5 ans	MPO Universités Instituts de recherche

³ Voir note 2 p.6

⁴ Voir note 3 p.6

⁵ **Partenaires potentiels** : Université du Québec à Rimouski, Dalhousie University, Institut des sciences de la mer à Rimouski, Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, Station de recherche des îles Mingan, Réseau d'observation des mammifères marins, Groupes autochtones, Fédération maritime du Canada, excursionnistes pour l'observation des baleines, réseaux d'urgences, etc.

#	Mesures de rétablissement	Priorité ³	Menaces ou objectifs abordés ⁴	Échéancier	Partenariats ⁵
18	Acquérir des données sur le rorqual bleu à l'extérieur du golfe du Saint-Laurent là où très peu d'information sur sa répartition et son abondance est disponible (déroit de Cabot et plateau néo-écossais) avec la photo-identification et la pose d'émetteurs satellites.	Élevée	Objectif 1	5 ans	ONG MPO Universités
19	Effectuer une nécropsie sur les rorquals bleus morts lorsque possible et appuyer les protocoles pour la collecte et l'échange de données.	Élevée	Objectif 1 Objectif 3	En cours	ONG MPO Universités
20	Poursuivre la collecte d'échantillons de tissus et la prise de biopsies afin d'évaluer la structure de la population, le taux de grossesse ou les niveaux de contaminants, notamment dans le golfe du Saint-Laurent, le détroit de Cabot et le plateau néo-écossais.	Moyen	Objectif 1 Objectif 3	5 ans	ONG Universités MPO
21	Entreprendre une meilleure intégration de toutes les données provenant de divers intervenants qui colligent des données d'observation de rorqual bleu.	Faible	Objectif 1	5 ans	ONG Universités Instituts de recherche MPO
22	Entreprendre des partenariats internationaux pour la recherche sur le rorqual bleu afin de mieux connaître son aire de répartition et ses routes de migration. Un partage des données hydroacoustiques est un exemple de collaboration.	Faible	Objectif 1	10 ans	MPO NOAA Universités
Approche : Conservation					
23	Étudier et mettre en place des mesures pour réduire les impacts négatifs du bruit, causé par les activités humaines telles que la navigation, la construction, ou l'exploration sismique.	Élevé	Objectif 2 Bruit	En cours	MPO Industrie Parcs Canada Universités ONG

#	Mesures de rétablissement	Priorité ³	Menaces ou objectifs abordés ⁴	Échéancier	Partenariats ⁵
24	Développer et mettre en place des plans d'intervention permettant de réduire les impacts sur le rorqual bleu et son habitat susceptibles d'être causés par les déversements. L'initiative du gouvernement pour renforcer le système de sécurité des navires-citernes inclut l'amélioration de la planification des interventions en cas de déversement pour des secteurs ciblés tels que le golfe du Saint-Laurent, une zone à haut risque pour les impacts d'un déversement.	Moyen	Objectif 2 Déversements	5 ans	Ministères provinciaux et fédéraux Industrie ONG
25	Maintenir le programme d'intervention auprès des mammifères marins en difficulté dans les différentes régions de la côte Atlantique canadienne. Ce programme soutient les organismes qui maintiennent les centres d'appel et les bases de données et qui interviennent lorsqu'un mammifère marin est en détresse. Il soutient aussi la formation des intervenants.	Moyen	Objectif 2 Empêchement Collisions	En cours	ONG MPO Groupes autochtones
26	Étudier comment réduire encore plus, au-delà des présentes mesures volontaires de réduction de la vitesse, le risque de collision pour le rorqual bleu avec les navires dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent dans le but de déterminer des mesures à mettre en œuvre (p. ex. déplacer des voies de navigation, implanter des zones d'exclusion).	Moyen	Objectif 2 Collisions	5 ans	MPO Industrie ONG
Approche : Sensibilisation					
27	Poursuivre la formation des observateurs afin d'améliorer l'identification des mammifères marins et la collecte de données. Cette formation vise tous les gens qui ont l'opportunité de collecter des données d'observation (chercheurs, observateurs d'oiseaux, observateurs sur plates-formes).	Moyen	Objectif 1	En cours	MPO ONG Industrie

#	Mesures de rétablissement	Priorité ³	Menaces ou objectifs abordés ⁴	Échéancier	Partenariats ⁵
28	Sensibiliser les plaisanciers et les capitaines des excursions d'observation des mammifères marins aux abords du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent aux impacts de leurs activités sur le rorqual bleu. Ce projet vise à sensibiliser, en collaboration avec les agents des pêches, les usagers aux bons comportements à adopter en dehors du parc marin. Il pourrait ensuite être étendu à d'autres endroits où le dérangement par les plaisanciers et par les excursions d'observation de mammifères marins est problématique.	Moyen	Objectif 2	5 ans	MPO Parcs Canada ONG

Tableau 3. Mesures offrant des occasions de participation pour d'autres juridictions, organisations et particuliers

Comme tous les Canadiens sont invités à appuyer et à mettre en œuvre le présent plan d'action pour le bien du rorqual bleu et de l'ensemble de la société canadienne, le tableau 3 contient des mesures susceptibles de favoriser le rétablissement du rorqual bleu et d'être adoptées volontairement par d'autres juridictions, institutions, groupes et individus souhaitant participer au rétablissement de cette espèce. Les mesures de recherche et suivi présentées dans le tableau 3 sont des activités qui pourraient être mises en œuvre par des organismes non gouvernementaux, notamment la Station de recherche des îles de Mingan (MICS). Ces mesures visent à poursuivre les activités de suivi des rorquals bleus par la photo-identification, l'hydroacoustique et la prise de biopsies (mesures 29 à 34) dans les eaux canadiennes et internationales. La sensibilisation des usagers maritimes à l'impact de leurs activités sur le rorqual bleu est une action déjà entreprise par plusieurs organismes, notamment Parcs Canada, et qui devrait se poursuivre (mesures 35 et 36).

Si votre organisation souhaite participer à l'une de ces mesures, veuillez communiquer avec la Gestion des espèces en péril du Québec, au lep-sara-qc@dfo-mpo.gc.ca.

Tableau 3. Mesures offrant des occasions de participation pour d'autres juridictions, organisations et particuliers.

#	Mesures de rétablissement	Priorité ⁶	Menaces ou objectifs abordés ⁷	Partenariats ⁸
Approche : Recherche et suivi				
29	Poursuivre des activités de photo-identification, notamment dans différents secteurs du golfe du Saint-Laurent, et analyse de photos afin de poursuivre l'identification des individus. Ces analyses permettent de mieux connaître la fréquentation annuelle des eaux canadiennes par les rorquals bleus et d'en évaluer l'abondance. La poursuite de ces activités sous-entend le maintien d'une base de données des observations et des photos.	Élevée	Objectif 1	ONG Groupes autochtones
30	Faire un suivi acoustique (enregistrement des vocalises à l'aide de balises amarrées) dans divers secteurs du golfe du Saint-Laurent et du Canada Atlantique qui sont difficiles d'accès afin de mieux caractériser leur utilisation par le rorqual bleu.	Élevée	Objectif 1	ONG Universités Instituts de recherche
31	Faire une analyse des catalogues de photo-identification du nord-ouest et du nord-est de l'Atlantique afin de vérifier les correspondances possibles entre les deux secteurs de l'Atlantique.	Moyen	Objectif 1	ONG Universités Instituts de recherche
32	Faire un suivi des niveaux de contaminants chez les rorquals bleus à l'aide de biopsies. L'accumulation des contaminants par le rorqual bleu est peu connue et les biopsies pourraient permettre de connaître quels contaminants se retrouvent dans les tissus et de suivre leur évolution dans le temps.	Moyen	Objectif 3 Contaminants	ONG Universités Instituts de recherche

⁶ Voir note 2 p.6⁷ Voir note 3 p.6⁸ Voir note 6 p. 11

33	Faire des analyses génétiques des tissus prélevés des individus décédés au printemps 2014 au sud de Terre-Neuve. La comparaison de ces analyses avec les biopsies effectuées à travers l'Atlantique Nord permettra de mieux comprendre le degré d'échange entre les rorquals bleus des diverses régions.	Faible	Objectif 1	ONG Universités Instituts de recherche
34	Faire un relevé au large de la Mauritanie en hiver afin de vérifier si les rorquals bleus de l'Atlantique Nord-Ouest utilisent les eaux au large de l'Afrique de l'Ouest pour se reproduire.	Faible	Objectif 1	ONG Universités Instituts de recherche
Approche : Sensibilisation				
35	Poursuivre la sensibilisation des usagers maritimes sur l'impact de leurs activités sur le rorqual bleu (activités d'observation en mer, navigation commerciale et plaisanciers).	Moyen	Objectif 2	Parcs Canada ONG Industrie Groupes autochtones
36	Poursuivre la formation obligatoire pour tous les capitaines et les guides-kayak pour exercer leurs activités dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Celle-ci vise à les familiariser avec les bonnes pratiques d'observation des mammifères marins (règlement sur les activités en mer, biologie et moyens de diversifier les excursions).	Moyen	Objectif 2	Parcs Canada

1.3 Habitat essentiel

1.3.1 Désignation de l'habitat essentiel de l'espèce

La Loi prévoit qu'un plan d'action puisse comporter une désignation de l'habitat essentiel, dans la mesure du possible. Le programme de rétablissement du rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest, lors de sa publication en 2009, incluait un calendrier des recherches visant à désigner l'habitat essentiel. Plusieurs études ont été réalisées en ce sens depuis la publication du programme de rétablissement et d'autres se poursuivent; elles sont résumées dans le [Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement](#). Les résultats de ces études ont été présentés et évalués dans le cadre d'un examen par les pairs du MPO à l'hiver 2016. Un avis scientifique sera rédigé et servira à soutenir la désignation de l'habitat essentiel du rorqual bleu, dans la mesure du possible. Cette désignation sera présentée dans une mise à jour du programme de rétablissement plutôt que dans le présent plan d'action.

2. Évaluation socio-économique

La *Loi sur les espèces en péril* requiert qu'un plan d'action comporte une évaluation des coûts socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant (LEP 49(1)e), 2002). La présente évaluation traite seulement des coûts socio-économiques supplémentaires découlant de la mise en œuvre de ce plan d'action à l'échelle nationale, ainsi que des avantages sociaux et environnementaux qui seraient générés si le plan d'action était appliqué dans son intégralité, en reconnaissant que certains éléments de sa mise en œuvre ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Cette évaluation vise à informer le public et aider les partenaires dans la prise de décisions relatives à la mise en œuvre du plan d'action.

Dans un premier temps, cette évaluation identifie les principaux intervenants qui pourraient être touchés ou impliqués par la mise en œuvre des mesures de rétablissement énoncées aux tableaux 1 à 3 du plan d'action. Ensuite, la section 2.2 examine si la réalisation de ces mesures pourrait comporter des coûts socio-économiques supplémentaires pour les intervenants. Finalement, la section 2.3 aborde les avantages de la mise en œuvre du plan d'action du rorqual bleu.

2.1 Profil des intervenants

Les mesures de rétablissement pour le rorqual bleu contenues dans les tableaux 1 à 3 sont regroupées selon trois types d'approches : recherche et suivi, conservation, et sensibilisation. Les types d'intervenants qui prendraient part à la réalisation du plan d'action sont également identifiés dans ces mêmes tableaux.

Mesures de recherche et suivi

Les principaux partenaires du MPO pour la mise en œuvre des activités de recherche et suivi seraient les milieux universitaire (p. ex., Université du Québec à Rimouski, Université Dalhousie) et non gouvernemental (p. ex., Station de recherche des îles Mingan).

Mesures de conservation

La mise en œuvre des mesures de conservation impliquerait un bon nombre d'intervenants dont les gouvernements fédéral et provinciaux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Plusieurs industries du secteur privé pourraient être touchées par la réalisation des mesures de conservation. Notamment, les mesures visant la réduction du bruit pourraient avoir des répercussions pour les industries dont les activités sont reliées à la navigation, la construction en milieu marin, et à l'exploration sismique (tableau 2 - mesure 23). Les initiatives visant à renforcer le système de sécurité des navires-citernes ainsi qu'à réduire le risque de collision entre le rorqual bleu et les navires pourraient également avoir des impacts pour l'industrie du transport maritime (tableau 2 – mesures 24 et 26).

Mesures de sensibilisation

Les activités de sensibilisation seraient principalement réalisées par le gouvernement fédéral en collaboration avec les organisations non gouvernementales et l'industrie touristique d'observation des mammifères marins.

2.2 Coûts socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action

Plusieurs des mesures énoncées au plan d'action sont des initiatives en cours au sein du gouvernement fédéral et de ses partenaires qui se poursuivraient même en l'absence du plan d'action. Bien que ces mesures puissent toucher certains des intervenants identifiés ci-dessus, leur réalisation n'entraînerait pas systématiquement des coûts socio-économiques supplémentaires pour ces intervenants.

On ne dispose pas de suffisamment d'informations pour évaluer quantitativement les coûts socio-économiques supplémentaires qui pourraient découler de la mise en œuvre du plan d'action pour le rorqual bleu. Par conséquent, les coûts sont évalués en termes qualitatifs puisque la plus grande partie de l'information dont on dispose est de ce type.

Mesures de recherche et suivi

Parmi les 36 mesures de rétablissement inscrites au plan d'action, 22 mesures concernent des activités de recherche et de suivi. Plusieurs de ces projets de recherche font suite à des projets déjà en cours au MPO et parmi ses partenaires. Certains projets dépassent le cadre du rétablissement du rorqual bleu et concernent l'acquisition de

connaissances applicables à plusieurs espèces. Il est donc réaliste de penser qu'un bon nombre des activités de recherche inscrites aux tableaux 1 à 3 seraient réalisées par le MPO et ses partenaires même en l'absence du plan d'action.

Les mesures de recherche et suivi pour lesquelles Pêches et Océans Canada devrait exercer un leadership seraient financées à même les programmes réguliers et n'entraîneraient pas de coût supplémentaire pour le ministère. Les mesures qui seraient entreprises par d'autres organisations (universités, ONG, instituts de recherche) pourraient être financées en partie par des programmes existants du gouvernement fédéral. Toutefois, pour certains intervenants qui choisiraient de s'impliquer dans le rétablissement du rorqual bleu, la mise en œuvre des mesures de recherche pourrait occasionner des coûts supplémentaires. On ne dispose pas de suffisamment de renseignements à ce stade pour quantifier ces coûts, mais ils varieraient selon l'ampleur des activités de recherche entreprises.

Mesures de conservation

Le plan d'action énonce huit mesures de conservation visant à mettre en place des mesures d'atténuation et de suivi des activités pouvant nuire au rétablissement du rorqual bleu dans son aire de répartition canadienne. La majorité de ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'initiatives déjà en cours au sein du gouvernement fédéral qui, par conséquent, n'aura pas à effectuer de dépenses supplémentaires pour leur mise en œuvre.

L'une des mesures de conservation qui consiste à réduire le risque de collision entre le rorqual bleu et les navires dans l'estuaire du Saint-Laurent (tableau 2 – mesure 26) pourrait occasionner des coûts supplémentaires pour l'industrie du transport maritime. Comme les détails sur la mise en œuvre de cette mesure ne sont pas connus, il n'est pas possible d'évaluer quels seraient les coûts supplémentaires, le cas échéant, pour l'industrie du transport maritime.

On estime que la réalisation des mesures de conservation n'engendrerait pas de coût supplémentaire pour les autres intervenants concernés.

Mesures de sensibilisation

Les activités de sensibilisation inscrites au plan d'action sont toutes des activités actuellement en cours qui visent la protection de plusieurs espèces de mammifères marins. Il est donc réaliste de penser que ces activités se réaliseraient même en l'absence du plan d'action pour le rorqual bleu. Par conséquent, les coûts supplémentaires des mesures de sensibilisation sont estimés être nuls pour le gouvernement fédéral ainsi que pour l'ensemble des intervenants.

2.3 Avantages de la mise en œuvre du plan d'action

La mise en œuvre des mesures énoncées dans le plan d'action contribuera de manière positive à l'atteinte de l'objectif à long terme de rétablissement du rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest visant un effectif de 1 000 individus matures pour la population.

Les avantages découlant du rétablissement du rorqual bleu sont difficilement quantifiables. Cependant, la Loi reconnaît « *que les espèces sauvages, sous toutes leurs formes, ont leur valeur intrinsèque et sont appréciées des Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, éducatives, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques* » (LEP 2002). Les écosystèmes sains et autosuffisants, dont les divers éléments sont en place, y compris les espèces en péril, apportent une contribution positive aux moyens de subsistance et à la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne. Un examen de la littérature confirme que la population canadienne tient à la préservation et à la conservation des espèces en soi. Les mesures prises pour préserver une espèce, comme la protection et la remise en état de l'habitat, sont aussi importantes. En outre, plus une mesure contribue au rétablissement d'une espèce, plus le public accorde une valeur élevée à de telles mesures (Loomis et White 1996; Pêches et Océans Canada 2008).

Plus particulièrement, une étude sur l'estimation des bénéfices économiques du rétablissement des mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent révèle que les Canadiens seraient prêts à payer 229 \$ annuellement par ménage pour un programme de rétablissement multi-espèces qui résulterait en une amélioration mesurable du statut des espèces en péril pour plusieurs mammifères marins, dont le rorqual bleu (Boxall et coll. 2012).

La mise en œuvre du plan d'action devrait également générer des avantages allant au-delà du rétablissement du rorqual bleu. L'acquisition de connaissances et le développement de mesures de conservation devraient être bénéfiques pour plusieurs autres espèces de mammifères marins.

2.4 Effets distributifs

Un grand nombre de parties concernées participeront à la mise en œuvre des mesures formulées dans ce plan d'action. Considérant que la majorité des mesures énoncées au plan d'action sont reliées aux programmes existants et sont la continuation d'activités déjà en cours, les coûts supplémentaires pour le MPO et ses partenaires devraient être faibles.

Par ailleurs, les avantages de l'adoption du plan d'action pour le rorqual bleu seraient répartis sur l'ensemble de la population canadienne, vu la valeur économique qu'elle attribue au rétablissement de l'espèce et à la protection de son habitat.

3. Mesure des progrès

Les objectifs de rétablissement présentés dans le programme de rétablissement proposent un moyen de définir et de mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition.

Un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action (en vertu de l'article 55 de la LEP) sera produit pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre des mesures de rétablissement.

Un rapport sur les répercussions écologiques et socioéconomiques du plan d'action (en vertu de l'article 55 de la LEP) sera produit pour rendre compte du suivi du rétablissement de l'espèce et de sa viabilité à long terme et de la mise en œuvre du plan d'action.

4. Références

Beauchamp, J., Bouchard, H., de Margerie, P., Otis, N., et J.-Y. Savaria. 2009. Programme de rétablissement du rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*), population de l'Atlantique Nord-Ouest, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada. Ottawa. vi+64p.

Boxall, P. C., W. L. Adamowicz, M. Olar, G. E. West et G. Cantin. 2012. Analysis of the economic benefits associated with the recovery of threatened marine mammal species in the Canadian St. Lawrence Estuary. *Marine Policy* 36 (1):189-197. (en anglais seulement)

Pêches et Océans Canada. 2008. Estimation des bénéfices économiques du rétablissement des mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent. Direction régionale des politiques et de l'économie, Québec, 2008.

Pêches et Océans Canada. 2016. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*), population de l'Atlantique Nord-Ouest au Canada pour la période 2009 – 2014. *Loi sur les espèces en péril*, série de rapports sur les programmes de rétablissement. Pêches et Océans Canada, Ottawa. ii+ 14 pp.

Loomis, J.B., et D.S White. 1996. Economic Benefits of Rare and Endangered Species: Summary and Meta-analysis. *Ecological Economics* 18:197-206 (en anglais seulement).

Annexe A : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (ÉES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à [La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#). L'objet de l'ÉES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement et évaluer si les résultats d'un document de planification de rétablissement peuvent affecter un élément de l'environnement ou la réalisation de tout objectif ou cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#).

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que la mise en œuvre de plans d'action peut, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'ÉES sont directement inclus dans le plan d'action lui-même, mais également résumés dans le présent énoncé, ci-dessous.

Les menaces qui affectent le rorqual bleu pèsent également sur plusieurs espèces de mammifères marins qui partagent son aire de répartition. Les mesures visant à réduire l'incidence des menaces sur le rorqual bleu devraient donc être également bénéfiques pour ces espèces. Les recherches visant à mieux comprendre la production et le comportement du krill et qui pourraient déboucher sur des mesures de conservation profiteront également à tous les échelons de la chaîne trophique.

Annexe B : Enregistrement des initiatives de collaboration et de consultation

La rédaction de ce document s'est fait avec la participation des chercheurs du MPO qui travaillent sur le rorqual bleu. Les représentants du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent ont également participé car l'espèce est souvent présente à l'intérieur de ses limites. L'expertise de la station de recherche des îles Mingan qui colligent des données d'observation depuis plus de trois décennies sur les rorquals et qui agit comme curateur du catalogue de photo-identification du rorqual bleu a également été sollicitée.

Le document a ensuite été revu par les différentes directions des cinq régions administratives du MPO concernées ainsi que l'administration centrale. Il a de plus été envoyé aux gouvernements provinciaux et aux groupes autochtones présents dans l'aire de répartition de cette population de rorquals bleus, qui ont pu ainsi le commenter.